

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	22
Membres présents ayant voix délibérative :	18
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	9
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 15 mars 2024 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 27 mai 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'université de Nîmes.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade

Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Frédéric ESCOJIDO

Représentant de la Ville de Nîmes

Monsieur Didier PAQUETTE

Représentant de la CFDT

Madame Hélène GHESQUIERE

Présidente d'Entreprendre Apprendre Pour Occitanie

Monsieur Serge LUMBROSO

Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

Monsieur Valérie COURTIN

Directrice de l'école de Maïeutique

Madame Véronique PALMER

Directrice générale de l'UDAF

Monsieur Sylvain RIGAUD

Élu - Collège B

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Nicolas LEROY

Elu-collège A

« Unîmes Ensemble »

Madame Carine MOULIN

Elue - Collège Autres Personnels

« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Nabil GOMRI

Elue - Collège Autres Personnels

« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Adel HACHACHE

Elu - Collège Autres Personnels

« Ensemble »

Madame Mathilde HOUGET

Elu - Collège Usagers

« C.A.T »

Membres invités présents :

Madame Axelle CADIERE

Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Marc OLIVAUX

Vice-Président Partenariats

Monsieur Burak SARISOY

Commissaire aux comptes

Membres excusés :

Madame Isabelle TECHER

Élue – Collège A

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Raphaël STRETTI

Elue - Collège Usagers

« C.A.T »

Madame Laurine PAPINI

Elu - Collège Usagers

« UNI pour UNIMES »

Membres avec voix consultatives présents

Monsieur Samir SEDDOUKI, Directeur Général des Services

Monsieur Gregory MARRALE, Directeur du service universitaire des activités physiques et sportives

Madame Anne-Laurence MENNESSIER, Directrice du service commun de la documentation

Madame Corinne LE GAL LA SALLE, Vice-Président Recherche

Monsieur Fabrice JAQUET, Agent comptable de l'université de Nîmes

Monsieur Romain MOLINA, Représentant Recteur Académie de Montpellier

Procurations :

Madame Julie DELALONDE donne procuration à Monsieur Nicolas LEROY

Madame Hélène CLUET donne procuration à Monsieur Benoît ROIG

Madame Isabelle GUIZARD-ORTEGA donne procuration à Madame Carine MOULIN

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques

Ordre du jour

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Compte rendu de la séance du conseil d'université de l'université de Nîmes du 12 décembre 2023

Point 2. Compte rendu de la séance du conseil d'université de l'université de Nîmes du 17 janvier 2024

Point 3. Approbation de la convention d'usage Cocktail

Point 4. Approbation de la convention de financement pour l'opération « Réhabilitation et construction neuve de Hoche 2 et 3 – Achèvement »

RESSOURCES HUMAINES

Point 5. Approbation de la Convention inter établissements pour la gestion des pensions (PETREL)

Point 6. Approbation de l'ajout d'un poste dans la campagne d'emplois 2024 et correction d'une erreur matérielle dans la délibération 2023-60

FINANCIER

Point 7. Approbation du rapport des commissaires aux comptes

Point 8. Approbation du compte financier 2023

Point 9. Approbation de la cartographie des risques financiers et comptables

VIE ETUDIANTE

Point 10. Approbation des projets et des sommes alloués dans le cadre de la CVEC

Point 11. Approbation de la modification de la Charte d'usage des Fonds CVEC

UNIFOP

Point 12. Approbation de la création du Diplôme d'université EDI Ethique Déontologie et Intégrité

Point 13. Architecture des certifications professionnelles de l'établissement

Questions diverses.

Informations du Président

Le président de l'université présente l'ordre du jour et ouvre la séance par quelques informations générales.

Il aborde les problématiques budgétaires avec une demande de 900 millions d'euros d'économie au sein des universités. De plus, il ajoute qu'une décision modificative est intervenue : le montant de 268 000 euros sera retiré à l'université sur la dotation prévisionnelle reçue en novembre 2023, mesure contraire au discours du président de la République en décembre sur le manque de moyens des universités.

Le président de l'université annonce qu'un travail est en cours sur le contrat d'objectif de moyens et de performances (COMP). C'est un contrat qui permet de financer des projets sur une échelle pluriannuelle (3 ans) qui seront centrés sur les missions principales de la recherche et de la formation.

Le président fait un point sur le projet GARDENER avec la réunion officielle de lancement du projet le 12 avril 2024. Il rappelle que c'est un projet sur 8 ans en collaboration avec l'École des beaux-arts de Nîmes et le CHU de Nîmes permettant de faire participer les collectivités, les partenaires privés et publics, éducatifs ou culturels. Ce dossier PIA a ouvert la porte à l'EPE.

Dans le cadre de l'EPE, avec le ministère et les partenaires, l'université est en train de finaliser les statuts qui devront être validés par l'ensemble des instances des partenaires. Lorsque les statuts seront approuvés, le président de l'université pourra défendre le projet d'EPE devant le CNESER le 09 juillet 2024. Cette instance rendra ensuite un avis consultatif qui précède le décret signé par la Ministre de l'Enseignement supérieur et le Ministre de l'économie. La création officielle de l'EPE se fera le 1^{er} janvier 2025. Un Conseil d'université exceptionnel pourrait intervenir dans le cadre de l'EPE avant le prochain mois de mai.

Enfin, l'année Olympique arrive rapidement et l'université a la chance d'y participer par deux évènements :

- Le 15 mai 2024, la Banque Populaire Sud, partenaire des JO, organise un évènement sur le relai de la flamme. Dans une thématique sur la transmission du savoir sur une ville d'Occitanie (Perpignan) est organisé un relai de flamme avec l'ensemble des établissements d'Occitanie Est. Le président et une étudiante STAPS représenteront l'université et accompagneront un sportif haut niveau, peut être un sportif handisport.
- Le 21 juin 2024 sera la journée olympique ouverte aux scolaires. Unîmes recevra une douzaine de classes qui pourront participer à des ateliers sportifs variées (parcours urbains par exemple). Le 22 juin ce sera le même programme mais ouvert au public avec des sportifs et des séances de dédicaces.

Le mois de mars 2024 compte 36 événements organisés à l'université. A cela s'ajoute la semaine du cerveau qui sera suivie de la semaine de l'écologie, de la solidarité puis interviendra le printemps des Arts.

Enfin les travaux de modernisation de la bibliothèque ont débuté et avance rapidement.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions soulevées, il présente le point 1 de l'ordre du jour.

Point 1. Compte rendu de la séance du conseil d'université de l'université de Nîmes du 12 décembre 2023

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023. En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Unanimité

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'université du 12 décembre 2023 est approuvé.

Point 2. Compte rendu de la séance du conseil d'université de l'université de Nîmes du 17 janvier 2024

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024. En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Unanimité

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'université du 17 janvier 2024 est approuvé.

Point 3. Approbation de la convention d'usage avec l'association Cocktail

Le directeur général des services présente la solution Cocktail. C'est un outil de fonctionnement permettant toutes les transmissions de données. L'Association Cocktail et l'université s'engagent conjointement à poursuivre une coopération fonctionnelle et technique dans l'utilisation et le développement de la suite logicielle COCKTAIL. Cette coopération a pour objectif l'évolution de ladite suite en l'adaptant continuellement aux besoins des utilisateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. La convention a pour but de formaliser et de sécuriser la relation entre l'université et l'Association durant sa période de validité de quatre années du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

La signature de la convention engage l'université au paiement d'une cotisation annuelle. Pour l'année 2024, cette cotisation s'élève à 91 230 €HT (109 476 € TTC). La délégation du président pour les dépenses en convention étant plafonnée à 20 000 euros, cette convention est soumise en séance du jour.

Le directeur général des services précise qu'il existe en parallèle les outils de l'AMUE (utilisés par l'université de Montpellier). A terme, les deux systèmes pourraient se rapprocher.

Point 4. Approbation de la convention de financement pour l'opération « Réhabilitation et construction neuve de Hoche 2 et 3 – Achèvement »

Le directeur général des services prend la parole pour présenter le contexte de la convention. L'université contribue pour apporter un équilibre financier sur l'opération Hoche 2 et 3 à hauteur de 900 000 euros. La répartition est la suivante : un premier virement de 225 000 euros sera réalisé, le deuxième de 675 000 euros sera effectué l'année prochaine à la réception des travaux.

Le président de l'université rappelle qu'un premier CPER en 2014 - 2019 avait défini une enveloppe de 23 millions d'euros pour la construction d'un bâtiment neuf (Hoche 3) et la réhabilitation du deuxième carré de l'ancien hôpital qui a pris beaucoup de retard. Dans le cadre d'un deuxième CPER 2020-2027,

en raison de la guerre en Ukraine et de divers évènements, il manquait 2 millions d'euros correspondant à l'aménagement et la réhabilitation de la chapelle. Le président présente les maquettes du projet et indique que l'université s'est rapprochée des partenaires pour obtenir des financements. Le premier partenaire à avoir répondu est la ville de Nîmes à la condition que les autres partenaires se manifestent également, suivie par l'agglomération. Cette subvention permet d'amorcer le projet permettant ainsi de finaliser Hoche en ayant la totalité des fonds.

Le président remercie les partenaires et souligne que c'est un projet mis en œuvre il y a 10 ans ayant connu de nombreuses évolutions jusqu'à aujourd'hui notamment en termes d'effectif étudiants.

Le représentant de la ville de Nîmes souligne que la ville et l'agglomération ont décidé de suivre financièrement le projet. Il fait acte de la position de la région qui ne souhaite quant à elle pas suivre et ajoute que l'attente de la position du département est forte car elle permettra d'atteindre les deux millions d'euros. Tant que cette décision n'est pas prise par le département, la ville ne prendra pas position sachant qu'elle est dans l'attente avec le rectorat d'une réponse avant la fin du mois de mars.

Le représentant de Nîmes agglomération souligne l'importance de rénover la chapelle qui a une architecture inspirée du 17^e siècle. L'absence d'année électorale ne joue pas en la faveur du projet et souligne espérer vivement une réponse rapide de la Région.

Le représentant de la Ville de Nîmes demande quelle sera la fonction de la chapelle. Le président répond que l'idée est de faire une salle des actes pour les soutenances de thèses ou encore un lieu d'exposition, ce qui est adapté à sa configuration en longueur.

La représentante de l'UDAF ajoute que la salle de la chapelle était destinée au prestige dans les années 90.

La vice-présidente Etudiante indique le souhait des étudiants d'avoir un lieu de partage sur le site Hoche notamment d'un point de vue culturel et de vie de campus.

Le président de l'université indique qu'il ne dispose pas encore de grande visibilité sur l'aménagement de ce lieu tant que le site des Carmes n'a pas complètement été déménagé.

Le représentant de Nîmes Métropole souligne que l'emploi du mot « chapelle » est peu approprié car c'est une connotation religieuse, qu'il serait plus adapté de l'appeler, par exemple, le dôme.

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques sur le projet de convention.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Unanimité

La convention de financement pour l'opération « Réhabilitation et construction neuve de Hoche 2 et 3 – Achèvement est approuvée.

Point 5. Approbation de la Convention interétablissements pour la gestion des pensions (PETREL)

Le directeur général des services prend la parole pour expliquer que le pôle PETREL créé en 2018 est un service rattaché à la direction des ressources humaines de l'Université de Montpellier qui gère les dossiers de retraite des personnels pour l'ensemble des établissements partenaires suivants : UPVM3,

Perpignan, CINES, ENSCM et l'université de Nîmes. La convention actuelle a pris fin ce 31 décembre 2023 et il y a lieu de la renouveler, pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable par voie d'avenant.

Le Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1 demande l'intérêt de mutualiser ce service.

Le directeur général des services répond que la mutualisation est imposée par une circulaire de 2013. Auparavant, chaque rectorat faisait sa propre répartition et il y avait une multiplication de services de gestion de retraite. Désormais, il n'y a qu'un pôle académique qui assure la coordination ce qui simplifie les traitements de dossiers et rend la procédure plus rapide.

Unanimité

La Convention inter établissements pour la gestion des pensions (PETREL) est approuvée.

Point 6. Approbation de l'ajout d'un poste dans la campagne d'emplois 2024 et correction d'une erreur matérielle dans la délibération 2023-60

Le vice-président Administration présente le point. Il indique qu'il s'agit du départ d'une enseignante PRAG/PRCE, du département PAPSA. Cet ajout à la campagne d'emplois est soumis en séance du jour en vue de doter l'établissement d'un titulaire dans ce département à la rentrée prochaine.

Le présent point prévoit également la correction d'une erreur matérielle dans l'annexe de la délibération N°2023-60 Approbation de la campagne d'emploi 2024. Pour le département PLLH, le Support MCF emploi n°16MCF500 est ouvert au recrutement d'un enseignant contractuel en section 16 (Psychologie et ergonomie) » sans la précision LRU.

Le président de l'université prend la parole pour faire un lien avec la sous dotation des universités qui a une conséquence sur les personnels. Il explique que lorsque les enseignants postulent ailleurs, l'information n'est donnée qu'en juin aux universités pouvant laisser en difficulté la filière qui perd un enseignant. Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver un recrutement potentiel permettant d'anticiper la rentrée.

Le président demande aux membres qu'ils ont des remarques. Sans remarques émises, il soumet le point au vote.

Unanimité

L'ajout d'un poste dans la campagne d'emplois 2024 et correction d'une erreur matérielle dans la délibération 2023-60 sont approuvés.

Point 7. Approbation du rapport des commissaires aux comptes

L'agent comptable de l'université de Nîmes donne la parole au commissaire aux comptes pour présenter le rapport. Il commente la présentation diffusée et rappelle les missions des commissaires aux comptes à savoir, certifier que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des résultats d'opérations d'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et de patrimoine de l'entité.

Dans un premier temps, il explique qu'il peut y avoir une opinion favorable sans réserve, avec réserve et défavorable qui est un refus de certifier. La finalité de la mission étant d'attester que l'information financière est fiable et de corriger les erreurs avant la publication de l'information.

La mission est une mission d'audit permanent, avec un travail sur les procédures de l'établissement ainsi que de rapprocher les écritures comptables des pièces. En conclusion, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels de l'université sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères sans réserve et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Le commissaire aux comptes remercie le service des affaires financières et comptables pour son accueil et pour l'ensemble de l'audit notamment au regard des nombreuses demandes et se rend disponible pour répondre aux éventuelles questions des membres.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Unanimité

Le rapport des commissaires aux comptes est approuvé.

Point 8. Approbation du compte financier 2023

L'agent comptable de l'université de Nîmes présente le point et les documents chiffrés aux membres. Il rappelle les documents transmis : l'annexe correspondant au rapport du comptable (aspect comptable), la liasse budgétaire (aspect budgétaire) et enfin le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Il débute en rappelant que c'est le premier exercice budgétaire et comptable de la Fondation de l'université et qu'il convient de voter ses comptes. Bien que la fondation ne dispose pas de la personnalité morale, il est requis de présenter ses comptes financiers qui sont annexés à ceux de l'université de Nîmes.

Ensuite, l'agent comptable aborde l'opération Pinède qui a été intégrée dans l'actif c'est-à-dire qu'elle va être amortie et va générer des charges supplémentaires et des produits (quote-part des subventions versées par les partenaires : l'Etat, la Région, le Conseil départemental, Nîmes métropole et la Ville de Nîmes).

Concernant le tableau des emplois, par rapport au budget restrictif voté en décembre et aux années précédentes, il y a un basculement de beaucoup d'emplois du plafond Etablissement vers le plafond Etat car l'université a récupéré de nombreux emplois du ministère.

L'agent comptable présente la répartition des dépenses. Il y a une prédominance de la masse salariale avec 75 %. Il indique que ce chiffre est raisonnable par rapport à certains établissements sachant qu'il ne faut pas dépasser 80 %. L'investissement est à hauteur de 9%, le fonctionnement avec 9% est en augmentation bien que tous les crédits ne soient pas consommés pour une somme totale de 28 468 millions d'euros. Il précise qu'il s'agit de masses budgétaires et non comptables.

L'agent comptable présente la répartition des dépenses par destination avec 41% pour la formation suivie de la recherche et du pilotage avec 20% puis l'immobilier (13%), la bibliothèque (4%) et enfin la vie étudiante (2%).

L'agent comptable présente l'origine des recettes avec la prédominance de la subvention pour charges de service public de 83% devant les autres subventions notamment des partenaires de l'université puis les recettes propres.

L'agent comptable présente l'évolution des effectifs étudiants qui est inchangée avec une faible progression des étudiants boursiers. Dans l'ensemble, cette évolution reste similaire depuis quatre ans. Concernant les effectifs par apprentissage, il y a une stabilité pour les inscriptions en contrat de professionnalisation et il y a une forte progression pour les inscriptions en contrat d'apprentissage (149 apprentis en 2023-2024). Concernant les fonds d'apprentissage perçus, il y a une forte augmentation liée aux fonds sur contrat d'apprentissage (les fonds récupérés par le CFA Montpellier reversés à l'université de Nîmes au fur et à mesure des encaissements). Concernant les fonds libres, ils sont inchangés ce qui n'est pas habituel. L'agent comptable précise que les années précédentes, ces fonds étaient directement versés à l'établissement par les entreprises. Cette année, avec la création de la plateforme SOLTEA par l'Etat, des difficultés sont intervenues expliquant une évolution stagnante.

Concernant les indicateurs financiers, le tableau 2 et le tableau 6, il y a au niveau du budgétaire et au niveau du comptable un excédent en raison de la notification d'un million d'euros supplémentaires fin décembre. A cela s'ajoute les consommations à hauteur de 600 000 euros qui ont été engagées mais non consommées.

L'agent comptable aborde la comparaison entre le compte financier de 2022, le budget rectificatif voté fin décembre et le compte financier 2023. Il y a une variation de fonds de roulement positive par rapport aux prévisions et une forte variation de trésorerie de 2 729 230 euros avec la réception d'1,3 millions d'euros dans le cadre du projet Gardener ainsi qu'une avance sur le CPER d'un million d'euros. Le fonds de roulement est important ainsi que la trésorerie finale (présentation des chiffres aux membres).

Sur l'évolution pluriannuelle du compte financier 2021 au compte financier 2023, le résultat net dégagé chaque année est un peu en diminution car l'université dégage moins de résultats (lié à l'intégration de la Pinède).

Concernant les seuils prudentiels, l'agent comptable indique qu'être en dessous des seuils de vigilance impliquerait une tutelle du rectorat ce qui est loin d'être le cas pour l'établissement. En effet, au niveau du fonds de roulement, l'université est largement au-dessus avec 108 jours de fonctionnement mais également au niveau de la trésorerie avec 154 jours de fonctionnement.

L'agent comptable remercie les membres pour leur attention et se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Le Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier demande si la répartition des dépenses par destination conjuguent toutes les dépenses (personnel, investissement et fonctionnement). L'agent comptable répond par l'affirmative la destination comprend les trois masses.

Le président de l'université précise que les chiffres qui présentent des fonds de roulement de plus d'un million d'euros ne correspondent pas systématiquement à la réalité d'un point de vue pragmatique. Il y a un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui permet de provisionner des sommes d'argent pour la réhabilitation ou l'aménagement de projets qui sont planifiées dans les comptes sur plusieurs années mais non disponibles. Ces fonds sont indiqués dans les chiffres mais ils sont extrêmement fléchés.

Concernant le PPI, l'agent comptable ajoute que des fonds ont été engagés mais n'ont pas été payés. Il y a un travail de blocage de fonds dans le cadre d'un engagement avec des partenaires ou des entreprises sur plusieurs années.

Le président de l'université souligne qu'il y a une crainte que l'Etat prélève sur les fonds de roulement, cela ayant déjà été le cas auparavant, même si les universités sont bonnes gestionnaires avec des prévisions d'investissement (plan de charge sur plusieurs années à l'université de Nîmes). Il souligne que ce sont les établissements faisant preuve de bonne gestion qui sont les plus menacés. En effet, des

établissements ayant présenté des bilans avec des déficits de plusieurs millions d'euros ont pu recevoir des subventions exceptionnelles de l'Etat.

Le professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1 soulève que cette situation est similaire à l'Hôpital.

Le président demande aux membres s'ils ont d'autres remarques à émettre. Sans remarques ultérieures, il soumet le point à l'approbation des membres.

Unanimité

Le compte financier 2023 est approuvé.

Point 9. Approbation de la cartographie des risques financiers et comptables.

Le directeur général des services prend la parole pour présenter le point relatif à la cartographie des risques financiers prévue par les textes réglementaires. Depuis le 1^{er} janvier 2023, une réforme a procédé à la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire de l'agent comptable. Désormais, il s'agit des personnes qui apposent leur signature sur les documents financiers. Cette évolution est intéressante et avait été anticipée à l'université avec la fusion des missions d'agent comptable et de directeur des affaires financières permettant une fluidité de la chaîne financière et un gain de temps dans les délais de paiement etc. Le directeur général des services procède à la présentation du tableau et des champs identifiés (recettes, dépenses, RH, trésorerie ...). Il explique que le calcul des probabilités est réalisé en fonction de critères imposés et de notes allant de 1 à 4 pour trois cotations (survenance d'un risque, l'impact du risque et le niveau de maîtrise des risques). Pour obtenir la note, il faut multiplier les trois cotations. Le résultat sera évalué selon les cas suivants : risque faible (1 à 9), risque moyen (10 à 9), risque fort (20 à 29) et risque très élevé (supérieur ou égal à 30).

Le directeur général des services indique que le risque est très élevé dans le domaine des ressources humaines (64 et 36) avec une évolution des heures complémentaires et des mesures réglementaires. L'université n'ayant pas de maîtrise sur les mesures réglementaires, le directeur général des services indique qu'il est normal que le risque soit fort. En revanche, sur l'évolution des heures supplémentaires, un groupe de travail composé du président, du vice-président Administration, des directeurs concernés (DEVE, pilotage) suit l'évolution des heures supplémentaires et tente d'identifier les éventuelles dérives.

Le représentant de la CFDT demande s'il serait possible d'avoir un exemple concernant le risque fort. Le directeur général des services prend l'exemple des heures complémentaires. En effet, il s'agit d'expliquer pourquoi ces heures augmentent alors que les effectifs d'étudiants sont stables et que l'université n'a pas ouvert de groupes de TD ou des formations pouvant expliquer une telle augmentation.

Le directeur général des services demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions soulevées, le président soumet le point au vote.

Unanimité

La cartographie des risques financiers et comptables est approuvée.

Point 10. Approbation des projets et des sommes allouées dans le cadre de la CVEC

La vice-présidente Vie Etudiante prend la parole pour présenter le point. Sept dossiers de demande de financement ont été présentés pour des renouvellements de projets. Ce sont des projets qui fonctionnent

très bien et sont sollicités par les étudiants. Il est aujourd'hui demandé de voter ces projets pour les trois prochaines années afin d'éviter un vote annuel ainsi que leur financement.

Les sept dossiers sont :

- **Santé** : il s'agit des gestes qui sauvent, Mieux gérer son stress, son anxiété et améliorer sa confiance grâce au théâtre.
- **Culture** : il s'agit du Flamenco (ateliers de danse, trois stages et des invitations pour assister à des spectacles de flamenco au théâtre de Nîmes), M'Editer (méditation) et des pièces de théâtre.
- **Vie étudiante** : pour agir contre la précarité menstruelle, il s'agit de prolonger le Dist'HYb permettant de distribuer aux étudiants des produits d'hygiène gratuits et ainsi d'avoir une visibilité sur les recharges dans les distributeurs. La vice-présidente précise qu'à terme, l'objectif serait cette charge ne soit pas portée uniquement sur le budget de la CVEC.

Le président de l'université souligne que le projet *Les gestes qui sauvent* rencontre un franc succès avec plus d'une centaine d'inscrits par session. Il ajoute que le distributeur de produits d'hygiène représente 10 000 produits distribués gratuitement, un chiffre colossal au service des étudiants.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions sur les projets alloués. Sans questions soulevées, il soumet le point à leur approbation.

Unanimité

Les projets et les sommes allouées dans le cadre de la CVEC sont approuvés.

Point 11. Approbation de la modification de la charte d'usage des fonds CVEC

La vice-présidente Vie Etudiante présente le point en expliquant que la charte doit être modifiée pour être en conformité avec la réglementation. Cette charte concerne l'organisation des commissions et le fonctionnement des fonds CVEC. Elle a été proposée et adoptée lors de la commission CVEC du 8 décembre 2023. La vice-présidente indique que la charte permet de connaître les projets qui peuvent être financés et de savoir ce qui est règlementairement éligible. Auparavant, deux commissions étaient séparées. Il y avait d'un côté la commission CVEC et de l'autre côté une commission composée uniquement d'étudiants. Ces deux commissions ont été regroupées au sein d'une même commission pour que l'ensemble des projets soient discutés avec les étudiants permettant de faciliter ainsi les rapports et les bilans présentés.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions soulevées, il soumet le point au vote.

Unanimité

La modification de la charte d'usage des fonds CVEC est approuvée.

Pour permettre une meilleure cohérence des débats, le président de l'université annonce que le point 13 sera voté avant le point 12, les deux points étant liés.

Point 13. Architecture des certifications professionnelles de l'établissement

Le président de l'université explique qu'il s'agit d'un ajustement de la formation professionnelle. Il souligne que le Diplôme d'université est un outil permettant de répondre rapidement à un besoin socioprofessionnel qui s'organise à la mesure souhaitée. Il a été identifié des besoins qui ne nécessitent pas des volumes horaires importants (5 ou 10 heures d'enseignements) or un DU se situe entre 30 et 600 heures. Il est donc compliqué de créer un DU pour uniquement 5 ou 10 heures d'enseignements. Ainsi, il a été décidé de créer des micro-certifications ou des CCU (certificats de compétences d'université) qui sont des modules d'un DU par rapport à des volumes horaires. Une formation de 5 ou 7 heures (à la journée) constituera une micro-certification et une formation entre 7 et 30 heures constituera un CCU. Un CCU pourra être validé à partir de plusieurs micro-certifications et un DU pourra être validé à partir de plusieurs CCU. Ce DU permet d'avoir une offre réellement adaptée à la formation continue par rapport au monde socio-économique.

Le Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1 souligne le besoin d'avoir ce type de formation courte à destination des salariés.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions supplémentaires. Sans questions, il soumet le point au vote.

Unanimité

L'architecture des certifications professionnelles de l'établissement est approuvée.

Point 12. Approbation de la création du Diplôme d'université EDI Ethique Déontologie et Intégrité

Le président de l'université prend la parole pour présenter le point. Afin de répondre aux besoins du monde Socio-professionnel, le Diplôme d'université EDI Ethique Déontologie et Intégrité sera composé de trois CCU (éthique et ses fondements, la déontologie et l'intégrité scientifique). Ces trois CCU pourront être validés indépendamment mais également ensemble permettant l'obtention du DU.

Le vice-président délégué Relations Entreprises et Partenariats prend la parole pour expliquer que la réglementation qui se développe de plus en plus oblige les acteurs du monde professionnel à se doter de référents déontologiques notamment à l'université en termes d'intégrité scientifique mais aussi en lien avec les questions de laïcité pour laquelle un DU existe déjà à Unîmes. Ce DU EDI Ethique Déontologie et Intégrité est aujourd'hui proposé en séance du jour pour couvrir les trois aspects : l'éthique de façon générale, la déontologie dans son application au champ professionnel et ensuite la question de l'intégrité scientifique. Il est composé de juristes, spécialistes des questions éthiques et d'intégrité scientifique qui interviendront dans le DU. En validant les trois blocs de compétences, le DU sera validé par la même occasion.

Le président de l'université présente l'évaluation du coût du DU qui représente 218 euros par CCU.

Le Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1 demande si les CCU peuvent s'acquérir sur plusieurs années. Le vice-président délégué Relations Entreprises et Partenariats répond par l'affirmative, l'objectif est d'avoir de la flexibilité dans le temps.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions soulevées, il soumet le point à leur approbation.

Unanimité

La création du Diplôme d'université EDI Ethique Déontologie et Intégrité est approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande si les membres ont des questions diverses. Sans questions supplémentaires, il donne rendez-vous aux membres au prochain Conseil d'université le 23 mai sauf en cas de Conseil exceptionnel.

Il remercie les membres pour leur présence et clôture la séance.